

en traitant de la « volupté sportive » (1) les jalons d'une thèse nouvelle qui était résumée en ces termes : il faut au corps une certaine dose de volupté c'est-à-dire de plaisir physique intensif. Or, le sport peut produire du plaisir physique assez intensif pour atteindre le double caractère impérieux et troublant de la passion sensuelle et par conséquent la remplacer. L'ivresse sportive pacifie les sens non seulement par la fatigue mais par la satisfaction. Elle ne se borne pas à les neutraliser, elle les contente.

Cette thèse apportée et défendue au Congrès par M. Paul Christmann et M. Letainturier Fradin paraît y avoir conquis de nombreux suffrages. Souvent cités de façon approbative, les prémisses ci-dessus ouvrent un horizon dont il serait difficile de s'exagérer l'ampleur car il englobe le domaine de l'hygiène et celui de la morale. Nous aurons peut-être occasion d'y revenir en poursuivant le cours de cette critique des travaux du congrès.



## Chronique du mois.

### LE JARGON SPORTIF.

Ce serait bien déplaisant de voir le sport comme la basoche donner naissance à un jargon spécial. Mais il est hors de doute que ce péril menace. La manie du reste est générale de ne pas se servir des mots de tout le monde et il semble, à lire plus d'un scientifique, que le suprême délice consiste à égarer son lecteur dans un labyrinthe d'où il ne puisse plus sortir qu'en appelant au secours. La pensée est bien loin de se clarifier au contact de ces habitudes-là. On s'imagine qu'elle va gagner par la précision des mots et elle se perd au contraire dans la brume qui naît de la juxtaposition des néologismes. Un néologisme peut aider l'esprit; deux ou trois qui voisinent le fatiguent et le déroutent.

Le jargon sportif qui tend malheureusement à se répandre n'est pas issu, comme on le croit souvent, de la seule introduction de mots étrangers inutiles. Ce n'est là qu'une des causes — et non la principale — de son développement. Nous disons : mots inutiles car il y en a dont l'emploi s'impose et qu'on ne saurait remplacer : handicap ou walk-over par exemple. Mais dans chaque langue, principalement en anglais et en français (cela commence seulement en allemand) des

(1) Voir la Revue Olympique de mars 1913.

expressions se sont créées qui, parfois, n'ont rien emprunté au dehors et n'en contribuent pas moins à vulgariser ou à empâter l'idiome national. En général ces comparaisons proviennent de quelque métaphore ou de quelque comparaison mentale dont le principe est juste et dont l'application est exagérée. Dire en français d'un boxeur qu'il est un bon encaisseur n'accuse assurément pas un progrès de la langue. La comparaison est amusante au premier moment entre l'impassibilité du caissier et celle du boxeur mais, à la réflexion, on en saisit la fausseté. Notez que le mot endurant répond exactement à ce que l'on voudrait exprimer. Un caissier n'a point à faire preuve d'endurance puisqu'il ne reçoit pas de coups. Au contraire l'habitude prise de dire d'un escrimeur qu'il a « doublé » son adversaire, pour criticable qu'elle soit, n'en spécifie pas moins un résultat qu'aucune autre expression ne préciserait aussi bien.

Par là nous apercevons qu'il est très difficile d'édicter des règles susceptibles d'entraver la formation et la diffusion du jargon sportif. Cela ne peut se faire que si chacun se surveille et s'impose de ne recourir à tel néologisme ou à tel terme étranger que dans le cas où de bons équivalents n'existeraient pas encore dans la langue usuelle.

Et comme ce serait joli si les sportsmen donnaient l'exemple d'un langage chatié, d'un respect plus scrupuleux des beautés de la langue, d'un effort vers la simplicité et la pureté du style. Quelle spirituelle réponse au préjugé qui fut si longtemps en vogue et les représentait comme des déchets de l'intellectualisme, des incapables de culture cérébrale. Il vaut de tenter la chose car de tous les records sportifs celui-là serait sans doute l'un des plus élégants et à coup sûr l'un des plus féconds.



## PARTIE OFFICIELLE.



### **Bulletin du Comité International Olympique.**

Divers journaux ont annoncé, il y a quelque temps, comme probable l'élection de S. A. S. le Prince Othon de Windisch-Graetz à la présidence du Comité International par suite de la démission du président actuel. Il semble y avoir là une confusion. Il s'agit de la présidence du Congrès de